



Convention des Nations Unies contre la corruption, adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies à New York le 31 octobre 2003 et ouverte à la signature à Merida (Mexique) le 9 décembre 2003 - Acceptation par le Japon.

Il résulte d'une notification du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qu'en date du 11 juillet 2017, le Japon a accepté la Convention désignée ci-dessus, qui entrera en vigueur à l'égard de cet État le 10 août 2017, conformément au paragraphe 2 de l'article 68 de la Convention.

